

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 337, 338, 339, 340 et 341

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 8 septembre 2014, le Conseil municipal a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 337 modifiant divers éléments du règlement 316 relatif au plan d'urbanisme ».
- Lors de cette même réunion, le Conseil municipal a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 338 modifiant divers éléments du règlement de zonage numéro 317 ».
- Lors de cette même réunion, le Conseil municipal a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 339 modifiant divers éléments du règlement de lotissement numéro 318 ».
- Lors de cette même réunion, le Conseil municipal a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 340 modifiant divers éléments du règlement de construction numéro 320 ».
- Lors de cette même réunion, le Conseil municipal a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 341 modifiant divers éléments du règlement sur les permis et certificats numéro 321 ».
- Les règlements modifiant les règlements de zonage et de lotissement n'ont pas fait l'objet d'une demande valide de participation à un référendum.
- Ces règlements ont reçu l'approbation du Conseil de la MRC de La Mitis le 10 septembre 2014.
- Ces règlements sont déposés au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
- Ces règlements entrent en vigueur conformément à la *Loi*.

Résumé de la modification du plan d'urbanisme

Le plan des affectations du sol est modifié :

- 1° en intégrant dans une aire d'affectation Multifonctionnelle (MTF) les terrains contigus à la rue William-Evan-Price qui sont actuellement affectés Habitation de faible densité (HBF);
- 2° en intégrant à l'intérieur de l'aire d'affectation Multifonctionnelle (MTF) les terrains des parties de lots 92-3 et 92-8 situés le long de la rue William-Evan-Price;
- 3° en intégrant à l'intérieur de l'aire d'affectation Multifonctionnelle (MTF) le terrain correspondant à la partie de lot 98-8 contiguë à celle-ci;
- 4° en intégrant à l'intérieur de l'aire d'affectation Habitation de faible densité (HBF) la partie du lot 9-10 exclue de la zone agricole provinciale;
- 5° en déplaçant la limite entre les aires d'affectation Récréative (RCT) et multifonctionnelle (MTF) sur le terrain de l'ancienne usine à 105 mètres à partir de la limite ouest de l'emprise rue William-Evan-Price et en suivant la limite ouest du terrain du poste de police;
- 6° en ajoutant une rue projetée dans l'aire d'affectation multifonctionnelle à l'ouest de la rue William-Evan-Price.

Donné à Price, ce 18^e jour de septembre 2014.

Louise Furlong
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise Furlong, directrice générale de la municipalité du Village de Price , certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 18^{ème} jour de septembre 2014 entre 13h et 16 h. De plus, l'avis sera publié dans le journal l'information, édition du 24 septembre 2014.

Je, soussignée résidant à Price certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie au bureau de la municipalité et à la Caisse populaire Desjardins de la Mitis.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^{ième} jour de septembre 2014.

Louise Furlong, directrice générale, greffière